

### Jeudi 19 octobre

#### 14h00 - Accueil avec boissons chaudes, jus de fruits, viennoiseries ☺

➤ Retrait des mandats par les délégués des antennes départementales auprès du bureau de vote

#### 14h30 - Ouverture du congrès

par le Secrétaire Académique

#### 14h40 - Election par le Congrès (chaque adhérent·e vote à main levée)

☒ **du bureau de séance** : 1 présidente et 2 secrétaires par ½ journée

☒ **du bureau des mandats et des votes** : 3 membres pour toute la durée du Congrès

#### 14h45 - Présentation du projet de statuts

par le secrétaire académique

Les statuts définissent les règles de fonctionnement, les modalités d'organisation et de structuration du syndicat. Ce congrès marque une **révolution statutaire** pour notre syndicat, avec l'introduction d'une **démocratie directe** au congrès et une place plus large et prioritaire laissée à nos adhérent·es.

#### 15h00 - Table ronde et échanges avec la salle

### C'est quoi être retraité·e à la CFDT ?

avec la participation de :

- **Bernadette Moulin** de la Section Syndicale des Retraités Sgen-CFDT d'Indre et Loire
- **Bernard Valentini** de l'Union Fédérale des Retraités Sgen-CFDT

Le **vote sur les statuts et sur l'amendement** se fait selon les statuts antérieurs (2010) par des mandats portés par chaque antenne départementale en fonction du nombre de ses adhérent·es au 31/12/2022. Les statuts sont approuvés s'ils obtiennent la majorité qualifiée des 3/5 des mandats exprimés.

#### 15h30 - Débat sur l'amendement « mixité proportionnelle » proposé par l'antenne du Loiret

Débat : « mixité proportionnelle »

Article 3.1 : remplacer « Au moins la moitié des membres du conseil sont des femmes »

par « Le conseil syndical doit être composé d'au moins 50% de femmes et doit tendre vers une mixité proportionnelle à celle du syndicat »

#### Présentation des positions :

- En Pour par l'antenne du Loiret
- En Contre par l'antenne d'Eure-et-Loir
- Avis du conseil syndical



2 traits  
pour  
l'égalité

#### 15h45 - PAUSE (30 minutes) ☺

et vote sur l'amendement

☒ Les porteurs et porteuses de mandats seulement sont attendus au bureau de vote

**16h15 - Table ronde et échanges avec la salle**

## **Sgen-CFDT, histoire et avenir d'une organisation vivante**

évolutions passées et actuelles de notre syndicat  
changement de nom de la fédération des Sgen-CFDT

avec la participation de :

- **Michel De Peyret**, ex-Secrétaire Académique du Sgen-CFDT Orléans-Tours
- **Éric Viguié**, Trésorier académique et Conseiller Fédéral
- **Isabelle Bernard**, ex-Trésorière du Sgen-CFDT Picardie et ex-Conseillère Fédérale

**17h00 - Présentation de la position du Conseil Syndical sur le projet de statuts**

- Proclamation du résultat de vote sur l'amendement « mixité proportionnelle »
- ☒ Vote général sur les statuts, par mandats (porteurs et porteuses de mandats uniquement)

**17h30 - Présentation des comptes 2022**

par le trésorier et échanges avec la salle

**17h55 - Proclamation du résultat du vote sur les statuts**  
et si besoin, ouverture d'une Assemblée Générale

- ☒ Vote sur l'approbation des comptes 2022  
(chaque adhérent·e vote à main levée)

**18h00 - Clôture du Congrès** ou de l'Assemblée Générale

L'approbation des comptes est soumise à l'assemblée générale des adhérent·es, réunie en marge du congrès. Le trésorier présente le bilan de l'année écoulée sur le plan financier. Ce bilan sera l'occasion d'un échange avec la salle, avant d'être proposé à l'approbation des adhérent·es.

Le vote en AG sur les comptes 2022 est un vote direct, à main levée de chaque adhérent·e. Les comptes sont approuvés s'ils reçoivent la majorité des votes exprimés.

**18h30 - Cocktail dinatoire et soirée festive** 🍷🍸  
avec un DJ de 20h à 23h

## **Vendredi 20 octobre**

**9h00 - Accueil** avec boissons chaudes, viennoiseries, jus de fruit 🍷

**9h15 - Ouverture de la 2ème journée du Congrès**

- ☒ Election des bureaux de séance (un par ½ journée)
- Rappel des résultats des votes du premier jour

**9h25 - Présentation du rapport d'activité 2019-2023**

par le Conseil Syndical sortant

- Échanges avec la salle
- ☒ Vote sur le rapport d'activité  
(chaque adhérent·e vote à main levée)

Le rapport d'activité est le bilan de la mandature écoulée, sur le plan de l'action syndicale (élections, développement, formation...). Ce bilan sera l'occasion d'un échange avec les congressistes avant d'être soumis à l'approbation des adhérent·es.

Le vote sur le rapport d'activité est un vote direct, à main levée de chaque adhérent·e. Le rapport d'activité est approuvé s'il reçoit la majorité des votes exprimés.

## 10h00 - Élection du Conseil Syndical

- *Présentation des modalités de l'élection (les bulletins de vote sont distribués).*
- ☒ *Chaque adhérent·e vote à bulletin secret durant la pause (possibilité de rayer des noms)*

## 10h10 - PAUSE (20 minutes) 🗨️ et vote sur le Conseil Syndical

## 10h30 - Débats sur l'actualité sociale et la vie de la CFDT, échanges avec la salle

### **Comment l'éducation est-elle traitée au sein de la confédération ?**

avec la participation de :

- **Marylise Léon**, Secrétaire Générale de la CFDT
- **Nathalie Dumais**, Secrétaire Générale Adjointe de la CFDT Centre Val-de-Loire
- **Alexis Torchet**, Secrétaire National du Sgen-CFDT

## 11h55 - Proclamation des résultats de l'élection du Conseil Syndical et photo de groupe

## 12h00 - Repas servi au Lycée Hôtelier de l'Orléanais 🍷

- *Suivez le guide, le restaurant d'application est à 5 min. à pieds*

## 14h00 - Echanges avec la salle sur l'actualité dans nos ministères, notamment

### **Quelle place pour l'éducation dans le débat public ?**

avec la participation d'**Alexis Torchet**, Secrétaire National du Sgen-CFDT

## 15h15 – PAUSE (30 minutes) 🗨️

et réunion du nouveau Conseil Syndical pour l'élection de la Commission Exécutive

## 15h45 – Présentation du projet de résolution 2023-2027

- *Echanges avec la salle*
- ☒ *Vote général sur la résolution (chaque adhérent·e vote à main levée)*

## 16h15 - Présentation de Commission Exécutive élue et discours de clôture par le secrétaire général

## 16h30 - 17h : Clôture du congrès et moment convivial « Sgen joyeux » 🍷

Une instance peut en cacher une autre :

Le conseil syndical est l'instance politique du syndicat : composé de 30 adhérent·es élu·es pour 4 ans, le conseil syndical détermine et contrôle l'action du syndicat.

La commission exécutive est élue parmi les membres du conseil syndical. Composée de 7 membres, elle met en œuvre les décisions du conseil syndical au quotidien.

La résolution est le plan de travail (orientations générales) proposée par l'équipe sortante pour la mandature à venir. Le Conseil Syndical nouvellement élu au congrès prendra les décisions politiques (précises) en vue de sa mise en œuvre. **Aucun amendement** n'a été retenu par le conseil syndical sortant. La résolution sera soumise à l'approbation des adhérent·es.

Le vote sur la résolution est un vote direct, à main levée de chaque adhérent·e. Le rapport d'activité est approuvé s'il reçoit la majorité des votes exprimés.

## **Chapitre I – But du Règlement Intérieur du congrès**

Ce règlement intérieur a pour objectif de fixer les règles s'appliquant lors du congrès des 19 et 20 octobre 2023. Il se substitue au RI de 2019 pour les modalités du congrès (Ch III du RI 2019). Il permet ainsi de se conformer :

- Aux statuts du syndicat en vigueur depuis le congrès de 2019 pour le jeudi 19 octobre
- Aux nouveaux statuts (s'ils sont approuvés en congrès le 19 octobre), dès la proclamation du résultat.

## **Chapitre II – AG Départementales obligatoires**

Chaque antenne départementale réunit des assemblées générales conformément au règlement intérieur 2019.

## **Chapitre III – Déroulement du congrès**

### **Article 1 – Election des bureaux de séance et du bureau des mandats et votes**

Le bureau des mandats et votes est élu par un conseil syndical préalable. Il est chargé de l'attribution des mandats et de la vérification des votes. Les bureaux de séance du congrès sont élus en début de congrès. Ils sont constitués de 3 membres, dont 1 président pour chaque demi-journée. Cette élection se fait à main levée, à la majorité des présents.

### **Article 2 – Prise de parole pendant le congrès**

Les temps d'échanges avec la salle sont précisés dans le livret du congressiste. Ils sont animés par des membres du conseil syndical sortant. Le cas échéant, un amendement est présenté en Pour et/ou en Contre pendant une durée de 3 minutes maximum, et est suivi par l'avis du conseil syndical sortant pendant 3 minutes maximum. La salle disposera de 6 minutes maximum pour s'exprimer, avec des tours de paroles contrôlés par le bureau de séance. Aucun amendement ni aucun changement de l'ordre du jour ne pourra être accepté après le 15 octobre.

### **Article 3 – Vote des statuts**

Les statuts sont votés selon l'ancien RI (2019) le 19 octobre. Chaque Antenne Départementale dispose de mandats portés par le secrétaire départemental, qu'il positionnera en Pour/Contre/Abstention. Les statuts et les amendements sont approuvés s'ils obtiennent la majorité qualifiée des 3/5 des mandats retirés. S'ils sont rejetés, les statuts de 2010 s'appliquent ainsi que le RI 2019 pour le reste du congrès.

### **Article 4 – Vote du rapport d'activité, de la résolution**

Si les nouveaux statuts ont été approuvés, chaque adhérent vote à main levée pour le rapport d'activité, la résolution et ses éventuels amendements. Le bureau des mandats et votes assure le décompte des voix. Les textes sont adoptés à la majorité des votes exprimés.

### **Article 5 – Election du conseil syndical**

Le nouveau conseil syndical est élu le 20 octobre au suffrage direct et à la majorité absolue des adhérents présents si les nouveaux statuts ont été approuvés par le congrès. Les votes s'effectuent à bulletin secret, à partir de la liste établie au plus tard le 19 octobre à 12h.

Sont élus au plus 30 membres. Sont élues au plus 30 femmes dans l'ordre du nombre de voix obtenues. Sont élus au maximum autant d'hommes que de femmes élues (dans l'ordre du nombre de voix obtenues), dans la limite de 15. En cas de conseil syndical incomplet, des appels à candidature seront renouvelés avant chaque réunion du conseil syndical. Le nouveau conseil syndical se réunit immédiatement à l'issue de l'élection pour élire en son sein la commission exécutive, le ou la secrétaire général·e, le ou la secrétaire général·e adjoint·e, et le trésorier ou la trésorière. En cas de rejet des statuts, le RI 2019 s'applique.

### **Article 6 – Vérificateurs ou vérificatrices aux comptes**

Le congrès délègue l'élection de 2 vérificateurs ou vérificatrices aux comptes au conseil syndical.

### **Article 7 – Remboursement des frais des congressistes**

Le conseil syndical a voté une prise en charge de l'intégralité des frais de déplacement, d'hébergement et de repas des congressistes.

# Récapitulatif des votes et élections

9 et 20 octobre 2023

## Congrès d'Olivet



### Votes sur les statuts

Vote par mandats des antennes départementales

Approbation à la majorité qualifiée de 3/5 (60%) des mandats exprimés

Amendement « mixité proportionnelle »	Mandats	Porteurs ou porteuses	Pour	Contre	Abstention
Cher	4	Telyczka Anne			
Eure-et-Loir	12	Drou-Leroy Nathalie			
Indre	4	Daley Anna			
Indre-et-Loire	14	Prat Estelle			
Loir-et-Cher	7	Viguié Eric			
Loiret	33	Cherfix Elise			
<b>TOTAUX</b>	<b>74</b>				

Résultat : approuvé / rejeté

Texte statutaire	Mandats	Porteurs ou porteuses	Pour	Contre	Abstention
Cher	4	Telyczka Anne			
Eure-et-Loir	12	Drou-Leroy Nathalie			
Indre	4	Daley Anna			
Indre-et-Loire	14	Prat Estelle			
Loir-et-Cher	7	Viguié Eric			
Loiret	33	Cherfix Elise			
<b>TOTAUX</b>	<b>74</b>				

Résultat : approuvé / rejeté

### Approbation des comptes 2022

### Approbation du rapport d'activité 2019-2023

### Vote sur la résolution 2023

Votes à main levée de tous les adhérents présents

Approbation à la majorité des votes exprimés (50% des voix +1)

	Pour	Contre	Abstention
Comptes 2022			

Résultat : approuvés / rejetés

Rapport d'activité 2019-2023			
------------------------------	--	--	--

Résultat : approuvé / rejeté

Résolution 2023			
-----------------	--	--	--

Résultat : approuvé / rejeté

## Election du conseil syndical

Vote à bulletin secret de tous les adhérents présents

Candidats élus à la majorité des votes exprimés (50% des voix +1), dans le respect des règles de parité

### Candidat.es au conseil syndical et à la commission exécutive

Résultat

<b>Laurent CALMON</b> H	Professeur-Formateur certifié (36)	Secrétaire Général – Conseiller national	
<b>Claire MARION</b> F	Professeure des écoles (45)	Secrétaire Générale Adjointe – Secrétaire fédérale– élue CAPD 45	
<b>Éric VIGUIER</b> H	Professeur agrégé (41)	Trésorier – Conseiller fédéral – élu CAPA 2 <sup>nd</sup> degré	
<b>Élise CHERFIX</b> F	Professeure des écoles (45)	Secrétaire régionale en charge du développement et du 1 <sup>er</sup> degré – élue CAPD 45	
<b>Gilles CHERTIER</b> H	Professeur certifié (28)	Secrétaire régional en charge de la formation et du 2 <sup>nd</sup> degré	
<b>Estelle PRAT</b> F	Professeure certifiée (37)	Conseillère syndicale, en charge de la communication 2 <sup>nd</sup> degré	
<b>Benoît WOLF</b> H	Attaché d'Administration de l'État (37)	Conseiller syndical – Secrétaire fédéral– élu CSA Université de Tours	

### Autres candidat.es au conseil syndical

Résultat

<b>BERNARD Isabelle</b>	F	Professeure agrégée (41)	
<b>BOUILLON-BAURENS Flore</b>	F	Professeure certifiée (45)	
<b>CARCHON-VEYRIER Salomé</b>	F	Professeure des écoles (28)	
<b>COLLARD Chloé</b>	F	Professeure des écoles (45)	
<b>DALEY Anna</b>	F	Professeure du 2 <sup>nd</sup> degré affectée dans le Supérieur – ESAS (36)	
<b>DROU-LEROY Nathalie</b>	F	Professeure des écoles (28)	
<b>DESTOUCHES Emmanuelle</b>	F	Conseillère principale d'Education (45)	
<b>DUPUIS Claire</b>	F	Professeure des écoles affectée en SEGPA (45)	
<b>FAUCILLE Fabien</b>	H	Professeur de lycée professionnel (45)	
<b>GASNEAULT Noémie</b>	F	Professeure des écoles (37)	
<b>HUPKA Théo</b>	H	Professeur certifié stagiaire (37)	
<b>JEAN-GILLES Myriame</b>	F	Directrice d'écoles (45)	
<b>LARIGAUDERIE Thierry</b>	H	Technicien de recherche et de formation – ITRF (36)	
<b>MACHARD Corinne</b>	F	Professeure certifiée affecté en GRETA (36)	
<b>MAISON Céline</b>	F	Principale de collège (28)	
<b>MARTINOD Tristan</b>	H	Professeur certifié (37)	
<b>MITARD Frédéric</b>	H	Professeur certifié (37)	
<b>PIERRE (DELAGRÉE) Sylvie</b>	F	Secrétaire administrative – SAENES (18)	
<b>PAINCHAULT Stéphanie</b>	F	Accompagnante Elèves en Situation de Handicap – AESH (45)	
<b>REDRON Christophe</b>	H	Directeur d'écoles (45)	
<b>SANTRAUD Sophie</b>	F	Professeure agrégée (45)	
<b>SOUMILLAC Aurélie</b>	F	Adjointe administrative – AdjAENES (37)	
<b>TELYCZKA Anne</b>	F	Professeure certifiée (18)	